

Avis de constitution

SOCIETE « ELMAYATT CONSINTING » en abrégé « ELMAYATT  
CONSINTING »

Siège Abidjan Bingerville Féh Késsé non loin de la  
société BRT, Lot : 438 ; llot : 51., Lot 438, llot 51

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 05/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ELMAYATT CONSINTING » en

abrégé « ELMAYATT CONSINTING »

Objet : DEVELOPPEMENT IMMOBILIER – CONSTRUCTION  
& TRAVAUX

- Conseil immobilier ;
- Construction ;
- Aménagement, BTP ;
- Vente et location de véhicule et prestations de services divers, etc...

COMMERCE GENERAL – NEGOCE &  
DISTRIBUTION

- Prestation de tous services de commerce et de l'industrie générale, technique ;
- Toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles, financières, divers ;
- Toutes opérations ressortissant à la recherche et au développement ;

Etc...

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'

extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Bingerville Féh Késsé non loin de la  
société BRT, Lot : 438 ; Ilot : 51., Lot 438, Ilot 51

Dirigeant(s) M ELEYATT ELY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-09326 du 12/09/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°55390/GTCA/RC/2024 du 12/09/2024

